



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pont de Saint-Nazaire

Question écrite n° 60247

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la décision du conseil général de la Loire-Atlantique de repousser la construction d'un deuxième pont sur l'estuaire en région de Saint-Nazaire. Construit en 1975, le pont actuel est proche de la saturation. Deux projets de soulagement sont à l'étude : un pont à l'est de Paimboeuf, l'autre à l'est de Donges. Dans les deux cas, la dépense atteindrait probablement les 300 millions d'euros. Le nouveau président du conseil général estime que ce n'est pas un investissement des plus urgents et pense qu'une meilleure gestion des transports en commun, des navettes fluviales et du covoiturage pourraient réduire la circulation, constituée pour l'essentiel par des personnes se rendant sur leur lieu de travail. Enfin, le conseil général souhaiterait que toute nouvelle construction se fasse avec l'aide financière de l'État et des régions. Il lui demande si le dossier d'un deuxième pont sur l'estuaire est toujours d'actualité et si des études ont été entreprises afin de privilégier l'une ou l'autre des solutions proposées.

Texte de la réponse

Le projet de directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire, à l'issue d'une longue phase d'élaboration et de concertation au plan local, a été récemment adressé au Conseil d'État, en vue de la prise du décret d'approbation. La DTA indique que pour améliorer le franchissement de la Loire, afin d'assurer le développement équilibré de toutes les composantes de l'estuaire, un franchissement est préconisé sous maîtrise d'ouvrage locale, entre Nantes et Saint-Nazaire, compatible avec la vocation portuaire, et suffisamment éloigné de l'agglomération nantaise pour ne pas constituer une amorce de nouveau périphérique. Cette disposition est incluse dans le chapitre relatif aux politiques d'accompagnement visant à conforter la mise en oeuvre des orientations de la DTA. Le projet de franchissement de l'estuaire répond au besoin d'un aménagement équilibré du territoire départemental, en vue notamment d'améliorer la desserte du pays de Retz, actuellement assurée au niveau de l'agglomération nazairienne, d'une part, et, d'autre part, au niveau de Nantes par le pont de Cheviré. Comme l'ont proposé les élus départementaux, la DTA préconise d'améliorer le niveau de service des franchissements par bac dans l'attente d'un nouvel ouvrage.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60247

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2635

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11110